Affiché le 05 mai 2026

La Roche-sur-Yon
Le cœur Vendée

La Roche-sur-Yon, le 29/04/2026

Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre - BP 829
85021 La Roche-sur-Yon
Tél 02 51 47 47 47

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00. Le quorum étant atteint, il procède à l'appel et fait lecture des pouvoirs :

Présents : 39

Monsieur Luc BOUARD, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Sylvie DURAND, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Nathalie GOSSELIN, Madame Frédérique PÉPIN, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Françoise RAYNAUD, Madame Sophie MONTALÉTANG, Monsieur Patrick DURAND, Madame Myriam RATIER, Monsieur Jacques BESSEAU, Madame Patricia LEJEUNE, Monsieur Philippe PORTÉ, Madame Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Madame Françoise BOUET, Monsieur Bruno GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre LELOUP, Monsieur Dominique GUILLET, Madame Michèle JOSSIER, Madame Danielle MARTIN, Monsieur Christophe BLANCHARD, Madame Laurence GILLAIZEAU, Madame Patricia MURAIL-GENTREAU, Monsieur Cyril BRÉHÉRET, Monsieur François CAUMEAU, Monsieur Aurélien ROHO, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Monsieur Sébastien ALLAIN, Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS, Madame Martine CHANTECAILLE.

Absents donnant pouvoir : **1 début de séance, 9 totalités de séance, 2 fin de séance**

Madame Aurore RAVEZ à Monsieur Aurélien ROHO (début de séance)
Madame Béatrice BICHON-BELLAMY à Monsieur Sébastien ALLAIN (totalité de la séance)
Monsieur Guy BATIOT à Madame Claire MAURIAT (totalité de séance)
Monsieur Pierre LEFEBVRE à Monsieur Patrick DURAND (totalité de séance)
Monsieur David SALLÉ à Monsieur Stéphane IBARRA (fin de séance)
Madame Aurélie VIEILLEDENT à Madame Martine CHANTECAILLE (fin de séance)

Absents : **2**

Monsieur Romain BROCHARD
Monsieur Ambroise GASNET

Secrétaire de séance : Françoise BOUET

****

Monsieur le Maire propose la désignation de Madame Françoise BOUET en qualité de secrétaire de séance. Il appelle aux remarques sur le procès-verbal du Conseil municipal du 4 novembre 2025.

Le procès-verbal du 4 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Bienvenue dans cette nouvelle salle de Conseil municipal et de Conseil d'Agglomération, qui aura donc la vocation de recevoir ces deux Conseils pour les décennies ou plus dans cet endroit. Elle est équipée normalement pour que tout le monde puisse travailler confortablement, les élus bien sûr avec les dispositifs pour travailler et puis les spectateurs, que vous puissiez profiter de cet espace, qui n'a pas qu'une vocation de Conseil municipal ou d'agglomération, mais qui a bien aussi une vocation de palais des congrès, en tout cas pour pouvoir recevoir toutes les associations, les sociétés qui veulent travailler ici, qui pourront louer ce lieu pour pouvoir en profiter. Normalement, nous avons à peu près 160 places dans cette salle, avec des équipements qui pourront aussi permettre de recevoir des conférences internationales puisque les quatre sièges ou les cinq sièges du haut sont équipés des modèles pour recevoir des interprètes ; et vous avez ici devant vous des prises jack qui permettront d'avoir des casques prévus à cet effet. On a voulu cette salle pour qu'elle soit tout à fait utilisable dans beaucoup de circonstances. »

1 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT PORTÉES PAR LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Sort de la salle du Conseil pour ce vote : Monsieur Nicolas HÉLARY

Sylvie DURAND : Chaque année, la collectivité soumet plusieurs demandes de subvention, notamment auprès de la Préfecture de Vendée dans le cadre des campagnes DSIL, Fonds Vert et FNADT pour le financement de ses projets d'investissement. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser ces sollicitations de subventions.

Stéphane IBARRA : « Alors, très rapidement sur cette délibération, nous nous abstiendrons puisque cela concerne encore le projet conséquent de l'Hôtel de Ville et du Musée napoléonien. Je voulais quand même faire remarquer qu'on flèche encore 1 million de fonds FEDER sur la partie musée. Je rappelle à l'assemblée qu'on a aussi re fléché 700 000 € sur la partie Hôtel de Ville, donc on est à 1,7 million de fonds FEDER mobilisés sur cet ensemble. Je vous rappelle, si par exemple on veut se rafraîchir la mémoire, sur le site de la Ville et de l'Agglomération, il est rappelé l'enveloppe totale du FEDER de 2,8 millions, donc on a largement plus de la moitié de l'enveloppe qui est consommée pour ce grand palais qui est fait Hôtel de Ville et bientôt musée, alors que dans les exemples qui étaient cités, on n'était pas du tout dessus ; quand on regarde le site, les projets soutenus et mis en avant, le TEN, le territoire engagé pour la nature, Beautour, on est bien loin de la mobilisation du FEDER pour des projets qui sont quand même plutôt faits de béton. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR 33 VOIX POUR,
9 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.
1 élu ne prend pas part au vote : Monsieur Nicolas HÉLARY.
Revient dans la salle du Conseil : Monsieur Nicolas HÉLARY.

2 DEMANDE D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SOINS ET DE RÉADAPTATION LES MÉTIVES

Sylvie DURAND : Oppélia85, Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC), a sollicité la Ville dans le cadre de son projet de construction d'un nouvel établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) de 40 lits et 10 places, situé à La Roche-sur-Yon, destiné à accueillir des patients souffrant d'addictions. Il est proposé au Conseil d'approuver l'octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % du prêt de 4 900 000 € envisagé.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

3 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PAR ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sort de la salle du Conseil : Monsieur Cyril BREHERET.

Sébastien ALLAIN : Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer un acompte supplémentaire de certaines subventions aux associations sportives.

Stéphane IBARRA : « Rapidement, on votera bien sûr ce volet de subventions, d'avances de subventions aux associations. La collectivité est tout à fait dans son droit d'adopter plus tardivement le budget, mais on sait bien que la vie des associations, elles ont besoin de trésorerie, elles ont des engagements, des charges, donc ces avances nous paraissent normales. On ne va pas les pénaliser par l'adoption tardive du budget. Pour autant, du coup, on est déjà en train d'engager des dépenses sur un budget pour lequel actuellement on n'a aucune visibilité. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que pour les associations, bien sûr, on ne va pas les pénaliser dans leur fonctionnement par l'adoption tardive du budget et, on a déjà eu l'occasion de le dire, ce n'est pas vraiment un événement, finalement, d'adopter le budget plus tard. Mais nous vous l'avons déjà fait remarquer, on est quand même dans une année doublement particulière, particulière parce que vous savez qu'au prochain Conseil municipal, on ne peut pas prédire quelle sera l'équipe qui sera en charge de construire ce budget ; qu'il y a aussi un certain nombre de candidats qui, aujourd'hui, s'adressent aux Yonnaises et aux Yonnais en voulant leur proposer un programme réaliste, et un programme réaliste, ça veut dire être conscient des capacités à faire de la Ville, des capacités financières notamment. Et donc, on vous avait demandé s'il vous était possible de faire une information budgétaire en dehors du DOB, ce qui, visiblement, n'a pas eu lieu. On va répéter aujourd'hui, on va reposer la question. Je pense qu'il y a des grands équilibres financiers qui sont importants à connaître. C'est la première raison de l'importance et de la particularité du budget qu'on adopte. Et l'autre spécificité, c'est qu'on adopte un budget dans une période quand même compliquée pour les finances publiques. On sait que l'État doit faire des efforts sur son budget et que ces efforts portent aussi et sont demandés aux collectivités. On sait que le monde économique est dans une période difficile : on a aujourd'hui les publications des derniers chiffres du chômage qui montrent un ralentissement aussi de l'activité économique en France, une croissance qui est atone, donc cela pèsera aussi sur nos finances. On sait que la capacité à mobiliser l'emprunt se fait aussi à des taux qui sont plus importants et si demain, avec les pressions géopolitiques, que ce soit en Europe ou ailleurs dans le monde, avec les États-Unis et d'autres conflits, pouvait amener aussi peut-être des hausses de taux d'intérêt, tout cela dresse un tableau d'incertitude grandissant dans une période où les finances de notre Ville n'ont pas de marge de manœuvre. J'en veux pour preuve qu'on a été obligé d'augmenter, pour le budget 2025, les taux d'imposition afin de boucler. Je rappelle quand même que c'est dans la projection de budget, puisqu'on n'a pas encore le compte financier, 3,5 M€ d'efforts qui ont été demandés aux Yonnais en augmentant les impôts.
Pour conclure, quels éléments a-t-on à notre disposition ? On a d'abord le budget 2025 qui a été voté. Dans cette projection, il y avait une épargne de gestion à hauteur de 11,7 M€, c'est-à-dire équivalente au réalisé 2024 dans le CFU, alors qu'on a augmenté les impôts de 3,5 M€. La marge de manœuvre, là, est consommée. Une épargne brute à 9,6 M€ qui est, à 400 000 € près, la même épargne brute que le réalisé 2024. Et une épargne nette qui est projetée, c'était ce que nous annonçait Madame DURAND dans sa présentation, à 1,8 M€ là où l'épargne nette constatée en 2024 était de 1,1 M€.

Je le redis, pour que ce soit bien clair dans l'esprit de tout le monde, malgré une augmentation des impôts qui doit nous amener 3,4 M€ supplémentaires dans nos recettes, notre épargne nette, elle, ne progresserait, et ce n'était qu'à l'état du BP, que de 600 000 €. Quand on sait par ailleurs que l'endettement augmente, on peut regarder les besoins de financement sur les années, alors 2026 serait une année moindre puisqu'il n'y a que 16 M€ d'équipements qui ont été inscrits ; normalement, en 2025, on devait avoir une réduction de l'endettement de la Ville, puisqu'on devait moins emprunter, mais, à ce stade, nous n'avons aucun élément factuel. On est aujourd'hui en février, vous avez suffisamment d'informations.
Monsieur le Maire, je vous demande de partager avec votre assemblée délibérante, mais aussi avec l'ensemble des Yonnaises et des Yonnais, des éléments chiffrés très simples. Quel est le stock de dettes que vous envisagez à la fin 2025 et la projection de 2026 dans l'adoption du budget, les épargnes brutes de gestion et dette et la charge financière de notre dette ? ».

Monsieur le Maire : « D'abord, un rappel de calendrier important. Le budget de notre Ville ne sera voté qu'au mois d'avril, ce qui, pour vous, était une habitude lors des mandats précédents, mais pas dans nos habitudes budgétaires à nous. Mais nous avons eu raison de reporter ce débat et le vote du budget, parce que l'État n'a adopté son budget que le 2 février 2026, ce qui est exceptionnellement tardif ; que nous ne connaissons pas encore exactement les dotations et le montant des dotations, à l'exception d'un point extrêmement important, c'est que nous sommes exonérés de DILICO. Pour la Ville comme pour l'Agglomération, c'est un montant exceptionnel. Parallèlement, et c'est essentiel de le rappeler, les services municipaux sont pleinement mobilisés sur l'exercice 2025 : ils viennent de transmettre les éléments que vous réclamez aux finances publiques afin que ceux-ci puissent construire avec eux le CFU, qui sera connu et divulgué au deuxième trimestre.
Je vais vous donner des bonnes nouvelles parce que ces chiffres ont été transmis. L'épargne brute provisoire est à un tout petit peu plus de 14 M€. Le taux d'épargne brute, lui, se situe à 15 %. L'épargne nette, elle, est à 5,6 M€. La capacité de désendettement de la Ville est descendue à 7 années. Le fonds de roulement est supérieur à 7 M€. Notre endettement a baissé de 4 M€. Je veux lever toute ambiguïté sur le sujet : en proportion, l'ajustement fiscal que nous avons voté n'a pas rapporté 3,5 M€, comme vous le dites, mais 2,7 M€ de recettes nouvelles, soit à peu près la moitié de l'amélioration de nos résultats. Ça veut dire quoi ? Que cette amélioration extrêmement importante de nos résultats, nous la devons aux efforts qui ont été faits par toutes et tous, services comme élus, pour avoir un fonctionnement extrêmement rigoureux, d'avoir des arbitrages qui ont été responsables tout au long de l'exercice 2025. Ce sont des choix de gestion qui sont tenus dans la durée et qui font la solidité de nos comptes. C'est d'ailleurs exactement ce que la Chambre régionale des Comptes avait déjà reconnu, en soulignant la qualité de notre gestion financière. Elle est excellente, elle traduit ce qui avait commencé en 2024 : une gestion rigoureuse, responsable et transparente, qui est pleinement confirmée par les chiffres qui ont été transmis à la Direction des finances publiques pour les résultats 2025 et qui nous permettront d'avoir, pour les années qui viennent, une capacité d'endettement supérieure à celle que nous avions dans les années précédentes, et une capacité à continuer à gérer la Ville correctement avec des finances qui sont solides et qui permettront d'aborder un budget 2026 en toute confiance. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 42 VOIX POUR
1 élu ne prend pas part au vote : Monsieur Cyril BRÉHÉRET.
Revient dans la salle du Conseil : Monsieur Cyril BRÉHÉRET.

4 SALLE DES CONSEILS/ESPACE CONGRÈS HÔTEL DE VILLE ET D'AGGLOMÉRATION – CRÉATION DES TARIFS DE LOCATION

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs de location de la salle des Conseils/espace congrès de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération.

Nicolas HÉLARY : « Je voudrais juste vous dire, par rapport aux chiffres que vous avez annoncés juste avant, que je n'y crois pas une seconde, notamment sur la question du désendettement. Vous n'avez pas donné la dette, par exemple. Étrangement, vous n'avez pas donné le montant de la dette ; vous avez donné l'épargne brute. On était à 11,4 années, je crois, de mémoire, de désendettement l'année dernière, et on passerait brutalement à 7,4 sans avoir baissé la dette ? Je n'y crois pas une seule seconde. Mais ce n'est pas grave, on verra ça sans doute beaucoup plus tard quand on verra les chiffres réellement, une fois qu'on aura fait un audit de la situation financière de cette Ville. »

Monsieur le Maire : « Nous avons baissé notre endettement qui était à 100 M€ et qui est aujourd'hui à 96 M€. Donc vous l'avez clairement, vous aurez tout ça. Et c'est bien de 11 et quelques années que nous passons à 7, un tout petit peu plus de 7, à 7,2, je crois, années de désendettement, et vous l'aurez dans les chiffres prochains. Ce serait mettre en cause les services qui sont derrière moi, tous les services de la Ville, et ce n'est pas bien de faire ça. Voilà, je vous laisse la parole sur les autres sujets. »

Nicolas HÉLARY : « Ce ne sont pas les services que je mets du tout en doute, c'est la parole politique. Pas du tout la parole des services. Alors, pour revenir à la délibération sur cette salle de Conseil, et si on peut en dire deux mots rapidement, d'abord, elle a au moins un mérite : c'est de montrer, par le symbole, votre conception du pouvoir politique. On était avant, et on a toujours été, sur la Ville de La Roche-sur-Yon, dans un système d'hémicycle, plus ou moins, avec des élus qui étaient au même niveau et qui pouvaient discuter les yeux dans les yeux. Dorénavant, vous trônez alors, pas tout à fait seul, avec quelques personnes, mais c'est quand même, de manière tout à fait symbolique, la vision du pouvoir que vous exprimez par la conception même de cette salle : une vision du pouvoir assez solitaire, une vision très frontale, très descendante, et une vision sans logique de débat, évidemment. Vous décidez tout, tout seul, sans écoute, et cela se voit ce jour ; et par la conception de cette salle, ça se voit d'autant plus d'une manière symbolique.
J'imagine que vous en tirez une grande satisfaction, vous avez déjà dit que vous étiez très fier de l'ensemble de cette infrastructure. Pour ma part, j'en tire vraiment une grande tristesse parce que notre démocratie, qui doit se nourrir des échanges et des débats, mérite mieux que des hommes et des femmes qui parlent à des dos, sans plus se regarder dans les yeux.
Et sur la délibération qui est en cours, vous souhaitez proposer cette salle à la location soit des associations, soit des entreprises qui le souhaiteraient. Vous avez déclaré, dans le cadre des vœux que vous avez faits aux différentes associations, au monde économique ou autre, que c'était la « maison commune », qu'elle appartenait à tout le monde. Et là, finalement, on aurait pu imaginer que les associations de La Roche-sur-Yon, par exemple, puissent bénéficier de cette salle à titre gracieux et qu'elles ne la payent pas, puisque c'est la maison commune, précisément, et que finalement, dans votre conception de la maison commune, c'est : « La maison commune, ça vous appartient à condition que vous la payiez ». Donc là, il y a un petit problème. »

Sylvie DURAND : « Je réponds tout de suite : la gratuité pour les associations, comme pour les autres salles, il y a une gratuité annuelle. »

QUESTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 33 VOIX POUR,
10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

5 FOYER TEILLET BOURG-SOUS-LA-ROCHE – RÈGLEMENT MUNICIPAL DE SERVICE

Bernard QUENAULT : Dans le cadre de la gestion des mises à disposition de la salle du Foyer Teillet, il est proposé au Conseil municipal d'adopter un nouveau règlement de service et ses annexes permettant d'assouplir le traitement administratif et financier des mises en location.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

6 PRESTATIONS DE CONTRÔLES ET DE MAINTENANCE RÉGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de groupement de commandes concernant les prestations de contrôles et de maintenance réglementaires obligatoires, d'accepter les termes de la convention de groupement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

7 RÉNOVATION DE BÂTIMENTS DU COMPLEXE SPORTIF DU STADE JULES LADOUMEGUE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

Cyril BRÉHÉRET : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les études d'Avant-Projet Définitif (APD) ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de rénovation de bâtiments du complexe sportif du stade Jules LADOUMEGUE.

Aurélie VIEILLEDENT : « Une petite question au sujet de cette délibération. Quelles ont été les méthodes de concertation mises en œuvre en avant de ce projet ? Quels clubs ont été consultés ? Notamment, est-ce que les clubs de triathlon, l'ACLR, les scolaires ont été consultés ? À quel moment du projet et selon quelles modalités leurs besoins ont été pris en compte ou écartés ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Tous leurs besoins ont été pris en compte. Nous avons rencontré bien sûr tous les clubs un par un, et pas depuis trois mois, pour cela. Depuis 12 ans, nous avons une relation extrêmement étroite avec tous les clubs et avec chaque club, on travaille les projets. Et donc, ça a été travaillé avec eux. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

8 CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU SEIN DU COMPLEXE SPORTIF DES TERRES NOIRES – APPROBATION DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET (AVP)

Sébastien ALLAIN : Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les études d'avant-projet pour la création d'un terrain synthétique au sein du complexe sportif des Terres Noires ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

Aurélie VIEILLEDENT : « Nous voterons bien sûr pour cette délibération. Le terrain synthétique est attendu, effectivement, par plusieurs clubs. Nous nous posions la question de l'utilisation future de l'équipement. Vous indiquez qu'une fédération sportive, en l'occurrence celle de football, participe financièrement aux travaux. Ça peut être une opportunité, mais ça soulève aussi une interrogation. Sur quels critères objectifs seront établies les règles d'utilisation du terrain ? Comment seront définies les priorités entre les différents clubs et disciplines ? Quelle garantie avons-nous que cette participation financière ne conduira pas, de fait, à une forme de monopole d'usage au détriment d'autres associations ? Et concernant le calendrier, est-ce que vous pouvez apporter des précisions quant au début des travaux, la durée prévisionnelle et les solutions transitoires envisagées pour permettre aux clubs de continuer à s'entraîner et à accueillir les licenciés pendant la période de travaux ? »

Sébastien ALLAIN : « La première chose, c'est qu'aujourd'hui, les échanges qu'on a avec les clubs et l'accompagnement qu'on a des fédérations, on a déjà eu cet accompagnement-là sur les terrains synthétiques de l'ESO, sur les terrains synthétiques de Desgrange et, à aucun moment, on n'a pu privilégier tel ou tel club. On fait en fonction des demandes. Il faut savoir que chaque année, on a une programmation qui est faite avec les services par rapport aux demandes, en fonction du nombre de licenciés. Pour l'instant, ça ne pose aucun problème et on arrive toujours à trouver des solutions avec les clubs. Là, ayant en plus un synthétique, ce n'est pas parce que la FFF va nous accompagner qu'on ne va mettre que du foot. On n'a jamais fonctionné comme ça : on est à l'écoute en fonction des demandes et en fonction des licenciés qu'il y a dans les clubs. Première réponse. Deuxième question, c'était le calendrier, effectivement, c'est super important, vous avez raison. Le calendrier, alors déjà, par rapport au planning, on travaille avec les services pour le faire pendant la saison très faible, c'est-à-dire sur la période du mois d'avril jusqu'au mois de septembre. Ce qu'on va malheureusement peut-être un peu empiéter, c'est Sport Vacances. Et là, on va trouver des solutions pour faire en sorte que les enfants profitent d'autres endroits pour aller faire du sport. Mais là, vous savez, aujourd'hui, on a bien sûr discuté, en amont avec les clubs utilisateurs, et même s'ils doivent faire quelques efforts sur cette période-là, ils seront tellement contents de récupérer ce terrain synthétique… L'objectif, c'est, à la rentrée sportive 2026, septembre 2026, d'avoir ce terrain synthétique utilisable. Je pense que ça ne devrait pas poser de problème puisqu'on a toujours cette notion d'anticipation et d'échanger avec les clubs en amont pour être sûr qu'il n'y ait pas de problématique dans la gestion des créneaux. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

9 MARCHÉS PUBLICS – EXONÉRATION DE PÉNALITÉS

Christophe BLANCHARD : Le Conseil est appelé à délibérer sur l'exonération de pénalités appliquées dans le cadre de deux marchés publics :
- Construction du futur carré de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et du nouveau musée - Lot n° 5 « Couvertures Zinc et Ardoises » (Entreprise GARANDEAU) ;
- Acquisition de fournitures et de livres scolaires (Entreprise VERRIER).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

10 MISE À DISPOSITION D'AGENTS DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON AUPRÈS DE STRUCTURES EXTÉRIEURES AU TITRE DE 2026

Sylvie DURAND : Conformément à la réglementation, cette délibération vise à informer les membres du Conseil municipal des différentes mises à disposition de personnels de la Ville de La Roche-sur-Yon auprès de structures extérieures au titre de l'exercice 2026.

PREND ACTE

11 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de valider la suppression de trois emplois inscrits au tableau des effectifs de la collectivité.

Nicolas HÉLARY : « Pour tout vous dire, je ne comprends pas cette délibération. On en avait déjà discuté lors de la commission précédente, puisque la délibération devait passer au Conseil d'avant. Je ne comprends pas cette délibération parce que les trois agents qui sont aujourd'hui mis en cause, dont on estime qu'ils ne font pas le travail, nous avons dedans un contractuel et deux agents qui sont stagiaires, c'est-à-dire qui ne sont pas titularisés dans le cadre de la fonction publique, dont on peut se séparer ; et même, il y a des procédures de séparation qui sont en cours sur ces agents-là. Donc je ne rentre pas sur le principe de savoir s'ils font l'affaire ou pas l'affaire, ça, c'est votre regard, etc. Mais toujours est-il qu'on n'a pas besoin de supprimer les emplois : on peut se séparer des personnes qui sont actuellement sur ces postes-là. Dès lors, il n'y a pas besoin de supprimer ces emplois et on pourrait conserver la compétence à l'intérieur de la Ville. Et pourquoi conserver la compétence à l'intérieur de la Ville ? Parce que quand on délègue au privé, notamment sur des questions de nettoyage, on sait que ce sont des métiers où il y a beaucoup de turnover dans les entreprises. Ce qui veut dire qu'on aura des gens qui vont arriver sur le marché, qui ne seront pas nécessairement formés au truc et surtout à la spécificité. C'est-à-dire qu'on n'est pas simplement dans le nettoyage d'un immeuble où il y a de l'administration à l'intérieur : là, c'est un lieu de passage, un lieu extrêmement important pour la sociabilisation de l'ensemble des Yonnaises et des Yonnais. C'est une relation aussi à avoir avec les commerçants, les gens qui sont employés sur cette spécificité-là du nettoyage du marché sont aussi en lien avec les commerçants, donc c'est aussi une mission d'accompagnement des commerçants qu'on doit prendre en compte. Une entreprise privée ne va pas être capable de correctement faire ce travail.
Je suis un peu étonné que d'abord, on supprime complètement ces postes et ensuite, qu'on ne soit pas capable, sur une Ville de La Roche-sur-Yon où, Agglomération et Ville, on a 2 000 agents, qu'on ne soit pas capable de trouver trois personnes qui seraient en capacité d'accompagner les commerçants et de faire le nettoyage du marché de manière correcte. Je suis extrêmement surpris de cette chose-là. Je ne comprends pas cette délibération et on votera contre cette délibération. »

Sylvie DURAND : « Je vais rajouter un petit mot. Vous ne comprenez pas cette délibération : je pense que c'était suffisamment clair lors de la présentation. Aujourd'hui, nous avons trois agents qui ne donnent pas non plus satisfaction. Nous recherchons des contractuels, nous n'en trouvons pas avec les compétences nécessaires, donc obligés régulièrement de faire appel à une société extérieure. Les trois agents, s'ils ne donnent pas satisfaction, on ne va pas les replacer ailleurs dans la collectivité. Et vous savez que la règle, c'est que dès lors qu'on supprime des postes, on est obligé de le passer en Conseil pour actualiser le tableau des effectifs. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Sylvie. D'autant que, vous qui adorez citer la CRC, la CRC nous a dit sur son dernier rapport que La Roche-sur-Yon déléguait beaucoup moins au secteur privé que la moyenne des autres collectivités comparables et qu'il fallait remédier à ça. Voilà, c'est un de plus.

***QUESTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR* 33 VOIX POUR,**
10 voix CONTRE : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

12 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2026 – CRÉATION DES INSTANCES CONSULTATIVES DU PERSONNEL VILLE-AGGLOMÉRATION-CCAS-CIAS

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal que les instances consultatives pour le personnel soient communes à la Ville de La Roche-sur-Yon, au Centre Communal d'Action Sociale, à la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon et au Centre Intercommunal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon Agglomération, et que ces mêmes instances soient placées auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération qui organisera les élections professionnelles de 2026, avec le maintien du paritarisme numérique au sein des instances.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

13 FOURNITURE ET GESTION DE TITRES REPAS DÉMATÉRIALISÉS – CONVENTION RESAH

Sylvie DURAND : Dans le cadre du renouvellement du marché relatif à la fourniture et la gestion de titres repas dématérialisés, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite contracter avec la centrale d'achat du RESAH. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention avec le RESAH dans le cadre de cette prestation.

***QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ* 43 VOIX POUR**

14 PROCÉDURE INTERNE DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES, MORALES OU DISCRIMINATOIRES AU TRAVAIL

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la procédure interne de signalement et de traitement des violences sexistes, sexuelles, morales ou discriminatoires au travail.

Martine CHANTECAILLE : « J'aurais un mot, c'est : enfin. Enfin, parce que l'enjeu de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est essentiel. Vous l'avez dit, notre collectivité est un lieu de travail et de pouvoir, donc un lieu qui n'est pas à l'abri des violences et des discriminations. Enfin parce que tous les ans, depuis 2020, j'interviens dans cette assemblée pour demander qu'une procédure écrite soit instituée, comme je le fais au sein du comité de pilotage sur l'égalité femmes-hommes. Enfin aussi parce que le décret sur ce dispositif de lutte contre les violences sexuelles dans l'infraction publique date de mars 2020 et que nous sommes en février 2026. »

PREND ACTE

15 MODIFICATION DES STATUTS DE LA SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil d'approuver la modification des statuts de la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

16 ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES NATURE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Anne AUBIN-SICARD : La Ville de La Roche-sur-Yon met des terrains de son domaine privé à disposition du lycée Nature dans la cadre des activités pratiques des « chantiers école » pour les élèves, stagiaires et apprentis.
Il est proposé au Conseil d'approuver ce partenariat entre le Lycée Nature et la Ville de La Roche-sur-Yon sous forme d'une convention de partenariat pluriannuelle d'une durée de 3 ans.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

17 DÉNOMINATION DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS

Laurence GILLAIZEAU : Le Conseil est invité à se prononcer sur les suggestions de dénominations après proposition de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics du 18 novembre 2025.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

18 MODIFICATION DE DOMANIALITÉ – DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIÈRE – SUD AVENUE – RUE DUCHESNE DE DENANT/LA GRANDE ERAUDIÈRE

Patrick DURAND : La Roche-sur-Yon Agglomération a réalisé des travaux de création et de sécurisation des cheminements cycles et piétons rue Duchesne de Denant. Ces travaux ont aussi permis au Leclerc Sud de réaliser des espaces verts paysagers ainsi que de créer des accès réservés aux modes de déplacements doux (escaliers et rampes, entrée parking réservée aux cycles et piétons). Le plan d'aménagement ainsi que les travaux impactent le domaine public/privé de la Ville et du centre commercial. En effet le projet a été pensé au-delà des limites cadastrales afin de décloisonner la réflexion au bénéfice de l'intérêt général. Afin de procéder aux régularisations foncières, le Conseil municipal est appelé à approuver le déclassement des parcelles cédées à la SCI des Boutons d'Or/Sodiroche.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

19 ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET LA SCI DES BOUTONS D'OR/SODIROCHE – SUD AVENUE - RUE DUCHESNE DE DENANT

Patrick DURAND : La Roche-sur-Yon Agglomération a réalisé des travaux de création et de sécurisation des cheminements cycles et piétons rue Duchesne de Denant. Ces travaux ont aussi permis au Leclerc Sud de réaliser des espaces verts paysagers ainsi que de créer des accès réservés aux modes de déplacements doux (escaliers et rampes, entrée parking réservée aux cycles et piétons). Le plan d'aménagement ainsi que

les travaux impactent le domaine public/privé de la Ville et du centre commercial. En effet le projet a été pensé au-delà des limites cadastrales afin de décloisonner la réflexion au bénéfice de l'intérêt général. Le Conseil municipal est appelé à approuver ces régularisations foncières.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

20 MODIFICATION DE DOMANIALITÉ – DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE FONCIÈRE - BOULEVARD LOUIS BLANC - QUARTIER DU PENTAGONE

Patrick DURAND : Le Groupe DURET Immobilier a sollicité, pour le compte de la société SAS CONNECTYON, l'acquisition d'une portion du domaine public cadastrée section BC numéros 380 et 382, d'environ 7 m² située boulevard Louis Blanc, dans le cadre d'une régularisation cadastrale.
Le Conseil municipal est appelé à approuver cette modification de domanialité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

21 CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES BC 380 ET 382 AU PROFIT DE CONNECTYON – BOULEVARD LOUIS BLANC - QUARTIER DU PENTAGONE

Patrick DURAND : Le Groupe DURET Immobilier a sollicité, pour le compte de la société SAS CONNECTYON, l'acquisition des parcelles cadastrées section BC numéros 380 et 382, d'environ 7 m², situées boulevard Louis Blanc, dans le cadre d'une régularisation cadastrale
La Ville de La Roche-sur-Yon a procédé à la désaffectation et au déclassement de cette emprise foncière issue du domaine public, par ce présent Conseil permettant ainsi cette aliénation. Le Conseil municipal est appelé à approuver cette cession foncière au prix total estimé à 910 € HT soit 130 € HT le m².

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

22 ÉCHANGE FONCIER ENTRE LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON ET MONSIEUR POTIER JOSEPH – LIEU-DIT LES BARBOTINES

Arrivée de Madame Aurore RAVEZ

Bernard QUENAULT : Dans le cadre du projet d'aménagement du ruisseau du Coupe-Gorge, un échange foncier a été proposé à M. Joseph POTIER permettant la plantation d'arbres et la création de zones tampons pour les eaux pluviales. Ainsi, la commune acquiert environ 9 000 m² à prélever sur la parcelle section XA numéro 18p appartenant à M. POTIER et lui cède en contrepartie 25 000 m² à prélever sur la parcelle communale section XA numéro 19p, situées au lieu-dit Les Barbotines. Une soulte de 2 250 € net vendeur est versée à la Commune pour compenser la différence de valeur. De plus, une servitude de passage de deux accès aux champs sera maintenue.
Le Conseil est appelé à approuver cet échange foncier.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

23 OPÉRATION DE LOGEMENTS CŒUR FOCH – AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE D'ACCORD

Patrick DURAND : Par délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2020, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord entre la Ville de La Roche-sur-Yon, Vendée Logement ESH, l'Établissement Public Foncier de la Vendée et Vendée Foncier Solidaire. Ce document contractuel posait les engagements respectifs des parties dans cette opération de requalification en centre urbain.
Les conditions d'intervention de l'Organisme Foncier Solidaire (OFS), Vendée Foncier Solidaire, ne

permettant plus la réalisation des logements en Bail Réel Solidaire de l'opération, le Conseil municipal est appelé à approuver le remplacement, par avenant au protocole, de l'OFS Vendée Foncier Solidaire par l'OFS TERRA NOE.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

24 BUDGET PARTICIPATIF 2025 – AMÉNAGEMENT D'UNE HAIE BOCAGÈRE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Nathalie GOSSELIN : Dans le cadre du budget participatif de la Ville, les habitants de la rue Jules Verne ont proposé de planter, dans leur quartier, une haie bocagère. Afin de contribuer au verdissement de la Ville de La Roche-sur-Yon et de développer, à petite échelle, la biodiversité, la SCI Maison des Familles souhaite mettre à disposition une bande de terrain composée d'une haie végétale. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention éditée à cet effet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

25 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2025 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Départ de Madame Aurélie VIEILLEDENT

Patricia LEJEUNE : Il est au proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel des actions réalisées en 2025 dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées. Il est précisé qu'en vertu de l'article L.2143-3 du CGCT, le rapport sera transmis au Préfet du Département, au Président du Conseil départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

David SALLÉ : « Je ne vais pas revenir sur tous les points positifs que vous avez abordés, Madame LEJEUNE, mais revenir sur l'agenda d'accessibilité programmée, où vous stipulez dans le rapport que cet agenda n'a pas été respecté. Vous l'avez voté en 2015 et, pour expliquer ce non-respect, vous évoquez des contraintes budgétaires et en ressources humaines ; et en commission, quand j'ai questionné, vous avez également parlé de l'état de délabrement important des bâtiments communaux reçus en héritage de nos prédécesseurs. Je tenais à rappeler que depuis 12 ans, vous êtes en responsabilité et pilotez donc la politique budgétaire de la collectivité, ses ressources humaines, et que vous avez dépensé des millions d'euros en nouveaux équipements dont nous questionnons toujours la pertinence. Nous vous invitons à considérer votre responsabilité entière dans le non-respect de cet agenda.
J'ai été surpris de vous entendre dire que tous les ERP, établissements recueillant du public, étaient accessibles puisque dans le rapport que j'ai pu consulter, il y a 9 sites qui apparaissent non accessibles. En commission, vous n'avez pas pu m'apporter d'éléments probants autour des projets à court terme pour régler ces constats, et je faisais le constat que la plupart de ces sites concernaient la jeunesse, ce qu'on trouve fort regrettable. Il s'agit par exemple du Rancard, il s'agit d'une école maternelle, d'une maison de quartier et sa médiathèque, d'un stade, d'un vestiaire. Nous trouvons dommage que cet agenda n'ait pas trouvé son aboutissement depuis 11 ans maintenant. Merci. »

Patricia LEJEUNE : « Effectivement, il faut savoir qu'au niveau national, 4,76 % seulement des villes de plus de 30 000 habitants ont terminé leur agenda d'accessibilité. Les choses bougent. C'est vrai que notre rapport a été présenté au mois de décembre en commission communale et intercommunale d'accessibilité, c'est pour ça que quand je vous ai lu la slide, je vous ai bien parlé de choses encore en cours. Ça a été présenté aussi au niveau de la Préfecture, au niveau des services de la DDTM également. Ce sont des points, comme on dit, on est trop transparent puisque là, vous voyez, on citait l'école de voile, il y a des sanitaires à réaliser PMR, mais c'est en cours actuellement et ça va se réaliser. Si vous voulez, dans l'ensemble, on a fait le point avec les services de l'État : pour eux, les grands points, alors vous parlez d'éducation, je voudrais vous rappeler quand même qu'en 2015, mon premier point et les premiers travaux ont concerné justement l'éducation puisqu'on a fait le point sur les écoles. Au niveau des écoles, justement, il y a eu une seule dérogation qui avait été demandée à l'époque, c'était pour l'école élémentaire Montjoie

puisqu'en fait, il n'y a que des demi-niveaux donc c'était impossible. Ça avait été vu avec la direction académique également.
C'était aussi les espaces publics comme les maisons de quartier. Ça a été aussi, au niveau sportif, les premières réalisations concernaient les écoles. Alors les écoles, c'est juste une réflexion qu'on reste, puisque l'école Montessori, donc c'était un établissement de plain-pied, pour laquelle un acheminement a été aménagé ; il reste à réaliser éventuellement des sanitaires PMR, mais cet équipement fait la réflexion d'un groupe qui sera plutôt dans la perspective d'un nouveau groupe scolaire avec l'école élémentaire. C'est pour cela que pour l'instant, je pense que ce sera quelque chose qui sera plutôt mis en dérogation par rapport à ça. Le Rancard, la Ville n'est pas propriétaire de cet établissement. Et comme je vous l'ai dit lors de notre réunion, de notre commission, ce n'est pas un lieu qui peut être accessible. Donc c'est une réflexion qui est menée actuellement dans les services et la réponse va être donnée prochainement pour savoir le devenir, sachant qu'il y aura d'autres projets, comme salles de danse, qui seront sur d'autres sites de la Ville, etc. Les clubs d'aéromodélisme, il y aurait éventuellement un chanfrein à faire également pour un accès retenu, etc. Après, en ce qui concerne les écoles, les écoles n'ont pas été mises en mal. Il y a des choses aussi que je voulais vous citer, par rapport aux écoles. Par exemple, l'école de L'Angelmière : on a trouvé que l'école de L'Angelmière, pouvait être accessible quand on a fait l'état des lieux. Sauf que deux ans plus tard, il y a un enfant qui était en maternelle, donc qui avait accès directement à la salle de restauration, et passait en élémentaire. Donc on ne s'est pas dit : « Ça ne fait pas partie de l'Ad'AP », on s'est dit qu'il fallait trouver une solution pour que cet enfant, qui parfois avait un déambulateur, ne fasse pas le tour par l'extérieur, puisse accéder à la salle de restauration alors qu'en fait, dans la salle polyvalente, il y a plusieurs marches. On a dérogé et on a mis un petit élévateur pour que cet enfant ait accès. C'est un Ad'AP qui est toujours en transformation et en adaptation complète, et donc sans soucis particuliers. »

Malik ABDALLAH : « Je vais juste compléter la réponse. Je vous invite à lire les pages 34 et 35 du rapport. Quand vous dites qu'on a hérité d'un patrimoine vétuste, vous avez la comparaison 2010 et 2024 et vous pouvez vous rendre compte qu'il y a une moyenne, à mon avis, moins de 50 % d'accessibilité de tous les bâtiments de la Ville en 2010, et on est à plus de 88 % aujourd'hui en 2024. Les bâtiments étaient dans un état détestable, que ce soit en question énergétique, bâtiments, mais également sur l'accessibilité. Et tous les sujets, tous les sites que Patricia vient d'évoquer, ce sont des sites qui sont en cours de projet, où il y a des dérogations pour des vrais problèmes d'accessibilité qu'on ne peut pas traiter. »

Monsieur le Maire : « Je rajouterais que, en fait, ce sont les aidants et les PMR qui jugeront de vos propos. Ce n'est pas tellement à nous de juger. C'est peut-être aussi vexant pour tous les services qui travaillent énormément sur ce sujet. On peut dévaloriser les choses, vous avez raison, c'est votre posture d'opposition, mais, quelquefois, il faut reconnaître le travail fait et c'est bénéfique pour tout le monde. »

PREND ACTE

26 MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS ÉDUCATIFS – CONVENTION DE PARTENARIAT

Sort de la salle du Conseil : Madame Françoise RAYNAUD.

Danielle MARTIN : Pour la réalisation de chantiers éducatifs, la Ville, l'association Graine d'ID, Vendée Habitat et le Département de la Vendée se sont rapprochés afin d'établir une convention de partenariat.
Ce dispositif vise de manière très pragmatique à des actions de proximité à destination de jeunes parfois très éloignés des dispositifs de droit commun afin de leur apporter un appui à l'insertion sociale et professionnelle. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce partenariat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 42 VOIX POUR
1 élu ne prend pas part au vote : Madame Françoise RAYNAUD.
Revient de la salle du Conseil : Madame Françoise RAYNAUD.

27 ORGANISATION DE MESURES DE RESPONSABILISATION – COLLÈGE ÉDOUARD HERRIOT

- CONVENTION DE PARTENARIAT

Danielle MARTIN : La Ville de La Roche-sur-Yon, par l'intermédiaire de son service Prévention et médiation et des actions de ses éducateurs de prévention, souhaite s'engager, dans le cadre d'une convention de partenariat, aux côtés des collèges, et notamment du collège Édouard Herriot, afin de mettre en place un partenariat relatif à l'organisation de mesures de responsabilisation. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce partenariat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

28 POLICE MUNICIPALE – UNITÉ CYNOTECHNIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT

Danielle MARTIN : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention type visant à définir le cadre dans lequel les forces de sécurité de l'État peuvent réquisitionner l'unité cynotechnique de la Police Municipale de La Roche-sur-Yon en matière de produits de stupéfiants.

David SALLÉ : « Je note à nouveau une lecture des responsabilités de la Ville à géométrie variable. À travers cette délibération, vous mettez gratuitement à disposition des forces de l'ordre national un outil financé par la Ville. Le candidat BOUARD est aussi disposé à financer grandement les nouveaux locaux de la police nationale. Pourtant, quand il s'agit de la mise à l'abri des plus vulnérables de notre société, on m'a toujours répondu que c'était du ressort de l'État. Dont acte. »

Monsieur le Maire : « Vous mélangez beaucoup de choses, Monsieur SALLÉ, et c'est regrettable. Alors, le candidat BOUARD, il ne parlera pas ce soir. Mais par contre, vous n'êtes pas candidat, j'ai cru comprendre, pour la prochaine fois. Sincèrement, ceux qui nous écoutent, ils doivent se dire : mais d'où vous arrivez ? En fait, vous mélangez tout. Je ne m'exprimerai pas sur le commissariat et tout ça, ce n'est pas le lieu. J'aurais des choses à dire, je crois que j'aurai le temps de les lire demain. Mais ce n'est pas bien ce que vous faites, Monsieur SALLÉ. Vous ne vous grandissez pas.
Je suis ravi parce que c'est la première fois que vous votez positivement pour la police municipale. Je vous remercie vraiment beaucoup. En 12 ans de temps, je crois que c'est la première fois. Alors, peut-être là aussi, c'est la période électorale qui arrive. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

Départ de Monsieur David SALLÉ

29 FUSION DES DIRECTIONS DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE PYRAMIDES ET POUR LE GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Jacques BESSEAU : Les groupes scolaires sont actuellement composés d'une école maternelle et d'une école élémentaire. En concertation avec l'Éducation nationale, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la fusion à compter de la rentrée scolaire 2026 des écoles maternelles et élémentaires de deux sites :
- l'école maternelle Pyramides et l'école élémentaire Pyramides fusionnent en un seul groupe scolaire Pyramides avec une direction unique ;
- l'école maternelle Jean Moulin et l'école élémentaire Jean Moulin fusionnent en un seul groupe scolaire Jean Moulin avec une direction unique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

30 SPECTACLES POUR LES ASSOCIATIONS « LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE LA ROCHE-SUR-YON » ET « LE PIANO ENCHANTÉ » – CONVENTION DE MISE EN PLACE ET DE GESTION DES RECETTES RELATIVES À LA BILLETTERIE

Maximilien SCHNEL : Il est proposé de prendre en charge l'organisation et la vente de billetterie pour compte de tiers pour le spectacle « VEND'HARMONIES » de l'association LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE LA ROCHE-SUR-YON et pour le spectacle « LE PRINTEMPS MUSICAL » de l'association LE PIANO ENCHANTÉ. Le Conseil municipal est appelé à adopter le principe de billetterie, à approuver les termes des conventions de mise en place et de gestion des recettes ainsi que le principe de l'encaissement de recettes pour comptes de tiers.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

31 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA PAROISSE ET LA SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON EN VUE DE L'ORGANISATION DE VISITES GUIDÉES

Jacques BESSEAU : La Ville, la Paroisse et la SPL « Destination La Roche-sur-Yon » souhaitent proposer des visites de l'église Saint-Louis aux touristes et habitants. La présente convention a pour objet de définir les modalités de l'organisation de ces visites.
Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention définissant les modalités d'organisation des visites.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 43 VOIX POUR

32 LA BICENTENAIRE 2026 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET MÉCÉNAT

Sébastien ALLAIN : Dans le cadre de la Bicentenaire 2026, différentes sociétés du territoire ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville et se sont associées pour en assurer la réussite à la fois sur un plan technique et médiatique.
La « Bicentenaire » est un rendez-vous sportif, convivial et familial. Pour la 22ème édition, deux temps forts se dérouleront sur la commune de La Roche-sur-Yon, le week-end du 11 et 12 avril 2026. Il est proposé au Conseil d'approuver les conventions établies à cet effet.

Vincent LEPLEY : « Comme vous le dites souvent, nous pouvons avoir des points de divergence dans nos points de vue ; là, l'idée n'est pas de remettre en cause, bien sûr, la Bicentenaire. Bien au contraire. Comme nous l'avons toujours dit, nous soutenons cette activité, mais dans le cadre de la gratuité. Pourquoi ? Nous avions déjà donné un point de vue sur le sujet de faire payer, à l'époque de la mise en place, cette Disco ; maintenant, c'est un paiement pour une association, Le Rire Médecin. Que la Bicentenaire soit vecteur d'un appel aux dons envers cette association, ça serait plutôt OK, mais pas au niveau de l'inscription. Tout n'a pas à être gratuit, me direz-vous, mais la Bicentenaire, c'est la fête-anniversaire de la Ville. C'est festif, c'est du loisir, de la convivialité, comme peuvent l'être d'autres activités en termes de culture, par exemple, comme Colors ou R. Pop, et donc gratuit. Course ouverte aux hommes comme aux femmes, contrairement à d'autres courses, aux valides et aux personnes en situation de handicap, vous l'avez dit : bref, au plus grand nombre. Nous pensons que cette activité doit être gratuite. Et pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons pour cette délibération. »

Sébastien ALLAIN : « Dimanche, la course, elle est gratuite. C'est juste l'animation le samedi qui est payante. »

Monsieur le Maire: « L'animation, on n'est pas obligé d'y participer. On n'oblige personne à participer à cette animation. On sera ravi d'être sur la ligne d'arrivée à vos côtés pour le dimanche. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 33 VOIX POUR
10 Abstention(s) : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame

Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

33 LA BICENTENAIRE 2026 – MARCHE ET COURSE DISCO - CONVENTION DE PARTENARIAT

Sébastien ALLAIN : Dans le cadre de la Bicentenaire 2026, la Ville de La Roche-sur-Yon organise pour la troisième édition une marche et course décalée « La Bicentenaire part en live », le samedi 11 avril 2026, à cette occasion la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite apporter son soutien à l'association Le Rire Médecin. Deux euros seront reversés à l'Association par inscription. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Nicolas HÉLARY : « Ce sera une abstention, comme en cohérence avec le premier vote. Mais c'est juste, là-dessus, vous amenez la question de l'association. Mais si vraiment vous voulez aider cette association, vous faites une subvention. Si vous voulez l'aider à hauteur de 2 400 €, puisque c'est ça le rapport maximum pour la Bicentenaire, vous faites une subvention et vous aidez cette association. Il n'y a aucun souci. Le principe, c'est la dénaturation de la Bicentenaire que vous avez mise en place avec cette logique disco et payante. Voilà. Si vous voulez aider une association, il n'y a aucun problème, ou la mettre partenaire, il n'y a aucun souci. On fait une subvention. »

Monsieur le Maire : « Aucun sujet, Nicolas, mais vous avez totalement raison de penser cela. On ne pense pas la même chose. Puis après, il faut peut-être travailler avec les associations. Ce n'est pas du tout ce qu'elle demande.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 33 VOIX POUR
10 Abstention(s) : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

34 BICENTENAIRE 2026 : CONVENTION DE MANDAT POUR LA GESTION DES RECETTES D'INSCRIPTIONS POUR LA « COURSE ET MARCHE DISCO »

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une convention, validée par le comptable public, afin de donner mandat au prestataire « SPORTIPS », sélectionné dans le cadre une consultation, pour gérer les inscriptions en ligne et percevoir les recettes des inscriptions à la course et marche disco de la Bicentenaire 2026.

Martine CHANTECAILLE : « L'an dernier, la presse nous apprenait votre décision d'annuler la Bicentenaire, qui est une course gratuite qui existait depuis 2004, qui constitue un moment fédérateur, familial, populaire. Nous avions déjà alerté sur la fragilisation de cet événement par sa dénaturation lorsque vous avez cru bon de lui adjoindre une Bicentenaire disco payante. De la dénaturation à la suppression, vous avez allègrement franchi le pas en donnant comme justification des raisons budgétaires qui ont mystérieusement disparu, apparemment, et en évoquant une course revenant peut-être tous les deux ans seulement. La course revient cette année après un an d'interruption, ce qui fait toujours prendre un risque à un événement et ce qui le fragilise. Une course comme la Bicentenaire ne doit pas être fragilisée par des décisions politiques non justifiées comme les vôtres : elle doit être maintenue annuellement sans dénaturation de l'esprit qui a fait sa popularité. »

Monsieur le Maire: « Je vais juste prendre un événement extrêmement important qui vous tient, vous, particulièrement à cœur, que vous adorez, que vous avez mis en place en 2012, qui est Colors et qui se fait tous les deux ans et qui a toujours son public et qui va continuer à l'avoir et qui est parfait. Et donc, le rythme bisannuel est aussi quelque chose de très bien et nous allons continuer dans ce sens-là. C'est ce que nous avions prévu il y a deux ans. Et puis oui, les finances de la Ville vont beaucoup mieux, et donc ça nous permet d'investir. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 33 VOIX POUR

Abstention(s) : Monsieur Guy BATIOT, Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Claire MAURIAT, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Monsieur Vincent LEPLEY, Madame Martine CHANTECAILLE.

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire : « Vous avez eu à votre disposition les décisions qui ont été prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT. »

Martine CHANTECAILLE : « On peut intervenir sur les décisions prises ? »

Monsieur le Maire : « Bien sûr. »

Martine CHANTECAILLE : « Oui, parce qu'il y a la suppression de deux concerts pour R. Pop et je voulais avoir une explication. »

Maximilien SCHNEL : « En fait, il y a eu un appel à projets à chaque fois. Donc il y a un contrat, un marché qui est fait avec Quai M pour programmer R. Pop. Ce marché, au départ, prévoyait plus de concerts que prévu aujourd'hui, mais il y aura le même nombre de concerts que l'année dernière. Alors, je vais réexpliquer pour Monsieur BOSSIS. Il y avait une version originelle de R. Pop avec plusieurs concerts, une dizaine, je crois. En 2025, nous avons fait le choix, pour des raisons budgétaires, de réduire le nombre de concerts ; il y aura donc le même nombre de concerts en 2026 qu'en 2025. Il y a eu en 2025 le même changement par rapport au marché d'origine. Est-ce que je suis clair ? »

Martine CHANTECAILLE : « Oui, donc version réduite reconduite. »

Maximilien SCHNEL : « C'est la même version qu'en 2025. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. On va stopper le Conseil municipal. Je vous souhaite à toutes et à tous une belle soirée. »

La séance est levée à 18h58.

Le Secrétaire,
Françoise BOUET

Clémence Bailly

Le Maire,
Luc BOUARD

Romain Bossis